

MAIRIE
de
BOYER



Le Rallye des Vins empruntera les voies communales de Boyer.

L'épreuve sportive se déroulera de 14h00 à 17h00 le dimanche 4 juin prochain.

Deux journées de reconnaissance du parcours sont programmées le dimanche 28 mai de 8h00 à 18h00 et vendredi 2 juin de 8h00 à 16h00.

Lors de ces reconnaissances, les véhicules devront respecter le code de la route et en particulier les vitesses limitées pour les parties agglomération.

Seul l'épreuve sportive (de vitesse) échappera à ces règles : les voies ci-après citées étant interdites à la circulation et au stationnement y compris des riverains entre 8h00 et 17h00.

Itinéraire : Route de Vers, Montée de l'Église, Place du Bourg, Rue du Quart Bernard et Chemin de la Condemine.

Les habitants riverains sont invités à garer leurs véhicules sur des rues ou parkings du Bourg qui ne seront pas concernés par ce rallye, s'ils veulent se déplacer ce 4 juin 2023.

En espérant votre tolérante compréhension.

Jean-Paul BONTEMPS, Maire

04 MAI 2023